



## SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général ( <i>suite</i> ) :	
Discours de M. Hammadi (Irak) .....	143
Discours de M. Marcos (Philippines) .....	146
Discours de M. Genscher (République fédérale d'Alle- magne) .....	149
Discours de M. Abdullah (Afghanistan) .....	153
Discours de M. Kamougué (Tchad) .....	155

**Président : M. Gaston THORN**  
(Luxembourg).

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

1. M. HAMMADI (Irak) [*interprétation de l'arabe*] : Il m'est agréable de vous adresser mes félicitations, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de la trentième session de l'Assemblée générale. J'espère que vos efforts seront couronnés de succès et je suis convaincu que cette session aboutira aux résultats escomptés.
2. Je voudrais également rendre hommage à M. Abdelaziz Bouteflika, président de la précédente session ordinaire et de la septième session extraordinaire, et lui dire que nous apprécions les résultats positifs qu'il a pu réaliser. A cette occasion, je me fais un devoir de souligner les efforts sincères déployés par le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour asseoir sur une base solide les principes de cette organisation et lui permettre de concrétiser ses objectifs.
3. Il m'est également agréable de dire que cette session a été le témoin d'un événement positif, à savoir l'admission d'un certain nombre de pays qui viennent d'accéder à l'indépendance et qui sont maintenant devenus Membres de l'Organisation des Nations Unies : la République du Cap-Vert, la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, et la République populaire du Mozambique. L'admission de ces jeunes Etats montre que l'écart qui existait encore entre le principe de l'universalité de l'Organisation et sa réalité limitée se réduit de plus en plus, et ce, grâce à la décolonisation et à l'avènement de nouveaux pays du tiers monde qui ont acquis leur indépendance et leur liberté à l'issue d'une lutte longue et âpre. Ma délégation souhaite la bienvenue aux nouveaux Membres et désire les assurer que l'Irak est prêt à coopérer avec eux aux Nations Unies et en dehors.
4. Tout en exprimant notre satisfaction pour cet événement positif, nous ne pouvons pas oublier le fait déplorable que d'autres pays sont encore privés d'être Membres de l'Organisation. Ce qui suscite la décep-

tion et l'amertume c'est que les Etats-Unis d'Amérique ont recouru au veto pour empêcher l'acceptation de la juste demande présentée par la République démocratique du Viet Nam et la République du Sud Viet Nam pour devenir Membres des Nations Unies. D'un autre côté, nous sommes satisfaits de voir que le Gouvernement légitime du Cambodge occupe maintenant la place qui lui revient de droit aux Nations Unies.

5. Le trentième anniversaire des Nations Unies nous fournit une occasion propice pour dresser le bilan de l'étape franchie par la communauté internationale au cours des trois dernières décennies et d'en évaluer les succès et les échecs. Trente ans après la signature de la Charte des Nations Unies, il nous incombe de déterminer les domaines de succès et d'échecs, afin d'aboutir à une connaissance plus approfondie des problèmes mondiaux et de mobiliser les efforts collectifs pour les résoudre. Certes, le monde contemporain est en pleine évolution; c'est un monde complexe, soumis à des conflits d'intérêts. Néanmoins, les Nations Unies ont remporté un succès appréciable dans leurs efforts pour faire face aux problèmes mondiaux et pour s'adapter à ces changements. Pour tous les pays, les Nations Unies sont demeurées un instrument acceptable et approprié pour faire face à des problèmes profonds et elles incarnent le plus grand espoir de voir un monde nouveau où régneront la justice, la paix et la prospérité.

6. L'introduction au rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation [A/10001/Add.1] contient une synthèse si complète des activités de l'Organisation pendant la dernière période de son existence qu'il serait inutile de les passer en revue.

7. Néanmoins, tout en inscrivant au crédit de l'Organisation plusieurs réalisations dignes de notre appréciation, nous devons souligner également les problèmes sérieux qui continuent encore de menacer gravement l'humanité. Parmi tous ces problèmes, il faut d'abord citer les questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

8. Certes, des mesures ont été prises vers la détente internationale; il y a eu la victoire des peuples de l'Indochine, l'effondrement du colonialisme en Afrique, la réunion de plusieurs conférences organisées par les Nations Unies sur l'alimentation, le droit de la mer, la population, la conférence des pays non alignés et le dialogue entre les pays industriels et les pays en développement dans le cadre des Nations Unies. Tous ces événements marquent une évolution positive de la situation internationale depuis la fin de la dernière session. Néanmoins, il existe encore des facteurs négatifs dans le domaine des relations internationales, qui constituent de graves dangers pour la communauté mondiale, et en premier lieu, la question palestinienne, qui affecte directement la paix et la sécurité internationales.

9. Le problème palestinien est un exemple flagrant de colonialisme, et probablement la plus grande injustice de l'histoire. Il s'agit sans aucun doute du problème d'un peuple spolié de sa terre, déplacé de son pays par la force aveugle d'envahisseurs étrangers qui ont établi sur sa terre natale un régime raciste, appuyés par les forces impérialistes et, en premier lieu, par les Etats-Unis d'Amérique. L'Assemblée générale a adopté sa fameuse résolution 3236 (XXIX) qui affirme les droits inaliénables du peuple palestinien en Palestine à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté et le droit de retourner aux foyers dont il a été expulsé. Bien qu'une année, presque, se soit écoulée depuis l'adoption de cette importante résolution, les forces sionistes d'occupation en Palestine continuent d'occuper d'autres territoires arabes et refusent de reconnaître les droits du peuple palestinien, au mépris de la volonté de la communauté internationale. Ce qui suscite notre condamnation, c'est que les sionistes sont allés plus loin encore en défiant les résolutions des Nations Unies et en persistant à pratiquer une politique d'expansion et d'agression visant à créer un nouveau fait politique dépassant le cadre de la question de Palestine et des droits du peuple palestinien. Les sionistes n'ont pas hésité à recourir à des assassinats collectifs visant à anéantir le peuple palestinien; mais la volonté de ce peuple et sa détermination à résister et à poursuivre sa lutte ont été plus fortes que toutes les tentatives déployées pour supprimer son existence, telles que les attaques aériennes barbares contre les camps de réfugiés et le meurtre de milliers de citoyens désarmés.

10. Les Nations Unies portent la principale responsabilité de la tragédie sanglante vécue par le peuple palestinien depuis 28 ans et qui se déroule au vu et au su du monde entier. C'est l'Assemblée générale qui a voté pour le partage de la Palestine en 1947 [résolution 181 (II)] en violation des dispositions de la Charte et des attributions qui lui avaient été conférées. Apaisant sous la pression des forces colonialistes menées par les Etats-Unis d'Amérique, les Nations Unies ont ainsi privé le peuple palestinien de son droit à l'autodétermination et l'ont transformé en un peuple exilé. Ces faits soulignent l'importance que revêt la résolution de l'Assemblée générale relative aux droits du peuple palestinien [résolution 3236 (XXIX)] adoptée à la vingt-neuvième session.

11. Au cours des 25 dernières années, le monde a été le témoin de mutations radicales dans la structure politique des Etats. Ces changements se sont répercutés sur l'Organisation des Nations Unies et ont poussé l'Organisation à agir afin de rechercher une solution qui reconnaisse les droits du peuple palestinien et sa lutte légitime. Les résolutions des Nations Unies, malgré leur importance, ne suffisent pas en elles-mêmes pour constituer un remède à un problème qui menace la paix et la sécurité internationales. Ces résolutions doivent être assorties de mesures qui en garantissent la mise en œuvre. Il s'ensuit que l'application des dispositions de la Charte, en ce qui concerne Israël, y compris son expulsion des Nations Unies, serait une mesure appropriée pour arriver au règlement souhaité de cette question, et la communauté internationale aurait de la sorte pris une mesure positive pour rectifier l'erreur qu'elle a commise. Dans cet ordre d'idée, le Gouvernement irakien réaffirme à nouveau sa détermination inébranlable

de continuer la lutte aux côtés du peuple palestinien et de la nation arabe afin de libérer les territoires arabes de l'agression sioniste et de rendre au peuple de Palestine ses droits inaliénables.

12. La course croissante aux armements dans le monde constitue un des problèmes qui menacent encore la paix et la sécurité internationales. La course aux armements, et en particulier aux armements nucléaires, constitue une énorme menace pour l'avenir de l'humanité si aucune solution globale et impérative de ce problème ne peut être trouvée. En dépit des progrès limités auxquels on est parvenu dans le contrôle des armes nucléaires stratégiques et des armes bactériologiques, notre monde a encore un besoin impérieux de mesures régionales et internationales propres à freiner la course aux armements, à arrêter la prolifération des armes nucléaires et à limiter l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques seulement.

13. Nous croyons que le succès des efforts déployés pour empêcher la prolifération des armes nucléaires dépend de l'adhésion de tous les Etats Membres des Nations Unies au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe]. Le succès dépend également de la volonté des Etats possédant des armes nucléaires de prendre des mesures efficaces et immédiates pour remplir leurs obligations conformément aux dispositions du Traité, et de s'engager à ne pas recourir à la menace ou à l'utilisation d'armes nucléaires contre un pays n'en possédant pas. L'Irak, partie au Traité sur la non-prolifération, considère ce traité comme un instrument indispensable pour la non-prolifération des armes nucléaires dans les circonstances internationales actuelles. L'Irak donne donc également son ferme appui à l'appel adressé par l'Union soviétique pour mettre un terme à tous les essais nucléaires, y compris les essais souterrains, et estime que cette initiative soviétique apporte une contribution importante pour consolider les efforts visant à empêcher la prolifération des armes nucléaires et à créer un climat propice pour que soit amorcé le processus de désarmement nucléaire dans le monde entier. De même, l'Irak considère que les propositions visant à la création de zones dénucléarisées dans différentes parties du monde sont une mesure effective pour faire du monde entier une zone dénucléarisée. L'Irak estime que la résolution adoptée par l'Assemblée générale relativement à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient [résolution 3263 (XXIX)] constitue une mesure préliminaire et constructive. Nous croyons que cette résolution ne peut être mieux mise en œuvre que par l'adhésion de toutes les parties intéressées dans la région au Traité sur la non-prolifération.

14. Mon gouvernement considère avec inquiétude et dénonce les plans d'armements américains en faveur d'Israël, et notamment l'évolution de ces plans qui visent à faire d'Israël une puissance nucléaire qui dominerait les pays arabes. Mon gouvernement considère le non-alignement comme la pierre angulaire de sa politique étrangère. En effet, la politique de non-alignement réagit de manière positive aux événements, les examinant sous un angle progressiste et faisant la distinction entre le bien et le mal, entre l'agresseur et l'agressé. Mon pays s'occupe

sérieusement également de rechercher les causes de l'injustice et de la misère dans le monde et estime que cette politique de non-alignement a joué un rôle efficace pour promouvoir la compréhension internationale et pour hâter l'instauration d'un nouvel ordre international où régneraient la justice, la liberté et la paix. Mon pays s'honore d'être membre actif du groupe des pays non alignés et ne manquera donc pas de déployer tous ses efforts pour asseoir sur des bases solides cette politique de non-alignement et en assurer le succès. Nous accordons une attention particulière à la prochaine conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés, qui se tiendra à Colombo l'année prochaine.

15. L'Irak fait partie de la nation arabe qui souffre du morcèlement imposé par le colonialisme et qui a souffert et continue de souffrir de l'injustice, de l'agression et de l'exploitation. C'est pour cette raison que nous croyons à l'unité de la nation arabe, et c'est pour cette raison aussi que l'Irak lutte par tous les moyens dont il dispose pour réaliser cette unité afin d'édifier une nouvelle société arabe moderne qui apporte sa contribution aux forces du progrès dans le monde. Voilà pourquoi l'Irak appuie les efforts légitimes des peuples morcelés pour réunifier leurs pays et donne également son soutien à toutes les causes justes et progressistes dans le monde.

16. En Afrique, la région du Sahara occidental subit une évolution qui nécessite quelques commentaires. Nous invitons le Gouvernement espagnol ami à mettre un terme à son administration des territoires de Rio de Oro et de Sakiet El Hamra, connus sous le nom de Sahara occidental, en s'entendant avec les Gouvernements frères du Maroc et de la Mauritanie. Nous sommes certains que le Gouvernement espagnol renforcera, ce faisant, l'amitié avec le peuple arabe, qui a avec l'Espagne des liens historiques étroits.

17. Du fait que nous croyions à la nécessité de régler de manière pacifique les différends internationaux, nous avons été satisfaits de parvenir à un accord avec notre voisin, l'Iran. Cet accord a permis de résoudre tous les différends qui existaient entre nos deux pays et qui les ont presque conduits à un conflit armé. L'accord qui a été annoncé à Alger le 6 mars 1975 porte sur la délimitation des frontières terrestres et ferme entièrement ces frontières au trafic clandestin et aux saboteurs. Les frontières fluviales sont définies dans le Traité de Bagdad et dans ses protocoles, signés à Bagdad le 13 juin 1975. Ces accords ouvrent de nouveaux horizons à une coopération fructueuse entre les deux pays sur la base du respect mutuel de la souveraineté et des intérêts mutuels légitimes de ces pays. Ils sont un exemple de renonciation du recours à la force pour régler les différends internationaux et du respect du principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays.

18. La fin de la guerre d'Indochine et la victoire des peuples de cette région sur le colonialisme ainsi que la chute des régimes fantoches constituent un événement d'une importance remarquable. Elle a marqué la fin de la politique de police internationale dans cette région et peut-être la fin de cette politique dans le monde entier. Elle a ainsi contribué au renforcement de la paix et de la stabilité dans cette partie du monde. Ce fut le résultat de la lutte menée par les peuples du

Viet Nam et du Cambodge, qui méritent notre profonde admiration.

19. Toutefois, à côté de cette réalisation remarquable, le problème coréen demeure et constitue un autre foyer de tension dans l'Asie de l'Est menaçant la paix et la stabilité non seulement de la région, mais également du monde entier. L'Irak lance un appel pour que les forces étrangères soient retirées du territoire de la Corée du Sud afin que le peuple coréen puisse exercer son droit à l'autodétermination sans aucune ingérence étrangère. Nous appuyons également les mesures visant à l'unification de la Corée.

20. Il est regrettable que le colonialisme survive encore aujourd'hui, malgré tous les efforts faits par les Nations Unies pour éliminer ce phénomène fâcheux. Les peuples africains poursuivent leur lutte pour libérer le continent africain du colonialisme et de la discrimination raciale. Mon gouvernement, du haut de cette tribune, déclare qu'il appuie entièrement les aspirations des peuples africains qui veulent s'unir, se libérer du colonialisme et se débarrasser des régimes racistes. Nous proclamons que nous serons toujours à leur côté et coopérerons avec eux par tous les moyens dont nous disposons pour leur permettre la réalisation de leurs aspirations légitimes.

21. Les violations par l'Afrique du Sud de la Charte des Nations Unies et le défi permanent que ce pays lance aux résolutions de leurs divers organes se passent de preuves. Nonobstant les nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée générale qui confirment le droit de peuples à défendre leur liberté et leur indépendance, nonobstant les résolutions invitant l'Afrique du Sud à mettre un terme à son occupation illégale de la Namibie et à permettre au peuple de Namibie d'exercer son droit à l'autodétermination, l'Afrique du Sud continue à faire la sourde oreille et à défier la volonté du peuple de Namibie et de l'opinion publique internationale. Les actes d'agression commis par le régime minoritaire sud-africain et sa persistance à poursuivre sa politique d'*apartheid* à l'encontre de la majorité de la population placent ce régime dans la même catégorie que le régime sioniste, méritant ainsi d'être expulsé de Nations Unies.

22. Parlant de la libération des peuples africains, nous devons féliciter le Gouvernement portugais pour l'attitude progressiste qu'il a adoptée et qui lui a fait mettre un terme à sa présence dans ses colonies. Nous devons également louer la lutte héroïque menée par les peuples de ces territoires pour obtenir leur liberté et leur souveraineté. Nous appuyons la lutte menée par le peuple africain contre le régime raciste de Rhodésie du Sud et rendons hommage à la lutte menée par le peuple du Zimbabwe pour renverser ce régime.

23. Le Gouvernement irakien suit avec beaucoup d'intérêt l'évolution de la situation à Chypre et réaffirme ici son ferme appui à l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et au statut non aligné de l'île. Nous espérons sincèrement que la paix et la compréhension reviendront à Chypre. Nous pensons qu'il incombe à toutes les parties intéressées, notamment aux communautés grecque et turque, de faire davantage d'efforts pour parvenir à un accord qui satisferait toutes les parties et garantirait les aspirations légitimes des deux communautés.

24. L'Irak appuie également la politique de détente internationale et le fait que des relations positives et constructives se soient substituées à une politique de confrontation et de guerre froide. Toutefois, il faut noter en même temps que la politique de compréhension entre les grandes puissances doit se faire dans le cadre du respect du droit des peuples à l'indépendance, à la souveraineté et au progrès. L'Irak appuie également la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix.

25. Je voudrais enfin parler des effets de la situation économique sur les relations internationales. La grande disparité qui existe dans la répartition des richesses, le fait que l'exploitation existe encore et que l'inégalité règne dans les termes de l'échange constituent des problèmes qui, si l'on n'y apporte pas une solution radicale, ne pourront que perturber la situation internationale et menacer la paix. Les pays en développement se sont efforcés pendant des années, que ce soit aux Nations Unies ou à l'extérieur, de rectifier ces conditions mais leurs efforts n'ont pas rencontré de succès appréciables.

26. La résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa dernière session extraordinaire [résolution 3362 (S-VII)] en ce qui concerne la situation économique était une résolution positive. Cependant, elle ne répond pas complètement aux vœux des pays en développement. Ce qu'il faut maintenant c'est rendre cette résolution effective dans un esprit positif de bonne volonté.

27. L'Irak, en tant que pays en développement, proclame son appui total aux aspirations des pays du tiers monde et déploiera tous ses efforts à leur égard, avec tous les moyens et toutes les capacités dont il dispose, afin de rendre effective cette résolution et de faire en sorte qu'elle constitue le début d'un règlement radical des problèmes économiques mondiaux. Nous espérons sincèrement que les prochaines négociations de la Conférence de Paris aboutiront à des résultats positifs.

28. Telles sont certaines des tâches de notre organisation auxquelles l'Irak accorde une grande importance. Notre délégation aura l'occasion, dans les différentes commissions de l'Assemblée générale, d'expliquer, de façon plus détaillée, sa position sur ces problèmes ainsi que sur d'autres. L'Irak, qui a toujours cru dans les Nations Unies et a toujours appuyé leurs efforts, formule des vœux pour que l'Organisation obtienne de plus grands succès pour le bien de toute l'humanité.

29. Le PRÉSIDENT : Le prochain orateur est Son Excellence, Mme Imelda Romualdez Marcos, représentante personnelle du chef d'Etat de la République des Philippines. C'est un honneur doublé d'un plaisir que de l'inviter à monter à cette tribune.

30. Mme MARCOS (Philippines) [interprétation de l'anglais] : Avec votre autorisation, je voudrais prendre la parole ici au nom du chef d'Etat de la République des Philippines, le président Ferdinand E. Marcos, que je représente. Il m'a chargé de transmettre en son nom un message spécial à cette trentième session anniversaire de l'Assemblée générale qui coïncide avec l'Année internationale de la femme.

31. Je voudrais, pour commencer, Monsieur le Président, vous adresser les félicitations cordiales du

Gouvernement et du peuple de la République des Philippines pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à un moment aussi important de la vie des Nations Unies.

32. Les Philippines s'associent aux vœux chaleureux de bienvenue adressés aux trois nouveaux Membres de notre organisation : le Cap-Vert, Sao Tomé-et-Principe et le Mozambique. Leur entrée dans la famille des nations indépendantes marque une nouvelle étape dans la marche inexorable de la décolonisation en Afrique. Nous nous réjouissons également de souhaiter la bienvenue aux Nations Unies à notre voisin, la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

33. Mon pays, qui a été un des premiers signataires de la Charte des Nations Unies, est donc un Membre fondateur de l'Organisation mondiale. Nombre d'entre vous se rappelleront que le si estimé général Carlos P. Romulo, qui devait devenir Président de la quatrième session de l'Assemblée générale, a signé la Charte au nom des Philippines. Les Philippines, qui ont assisté à la création de l'Organisation, considèrent comme vitale la survie des Nations Unies.

34. Comme nous le savons tous, cette survie des Nations Unies est menacée depuis longtemps par la dangereuse rivalité, tant politique que militaire, qui règne entre ce qu'on appelle les deux mondes. Mais cette rivalité en recouvrait une autre. Au fur et à mesure que le colonialisme historique perdait du terrain, des nations nouvelles faisaient leur apparition, un troisième monde qui recherchait non pas la suprématie, mais l'égalité et la justice. Ce nouveau monde entendait contester l'ordre politique et social hérité d'une époque pratiquement révolue, ordre qui n'était plus rationnel ni équitable ou justifié si tant est qu'il l'eût jamais été.

35. Mon pays s'est trouvé inévitablement mêlé à ce nouvel affrontement; nous nous sommes identifiés aux autres nations en développement dans la recherche commune d'une répartition équitable du patrimoine humain. Voilà pourquoi j'apporte avec moi le nouvel espoir d'un peuple d'Asie en développement. Nous osons croire que les grandes et riches puissances ont enfin reconnu les aspirations du tiers monde.

36. Nous ne voulons pas déposséder les riches; nous réclamons seulement notre part légitime de l'héritage. Pendant des décennies, nous avons dit et redit que la politique prédatrice du passé constituait un obstacle redoutable à notre développement. Mais l'espoir renaît grâce au consensus intervenu à la septième session extraordinaire qui marque un tournant dans les affaires mondiales. Ce consensus doit nécessairement être le souci majeur de l'Assemblée.

37. Ce souci se reflétera, je l'espère, dans le changement des priorités de l'ordre du jour de cette assemblée. Les différents aspects d'un nouvel ordre économique international sont tout aussi importants que les questions politiques d'un intérêt particulier pour les grandes puissances.

38. La paix est indispensable au développement. C'est pourquoi nous sommes heureux de constater l'esprit de conciliation et d'entente réciproque qui a inspiré le récent accord au Moyen-Orient. Mais la paix ne se mesure pas seulement en termes militaires et politiques. La paix ne régnera dans le monde que

lorsque des conditions de vie respectant la dignité humaine régneront dans les pays en développement.

39. Nous comprenons certes l'importance de la recherche de la sécurité nationale. Mais n'oublions pas à quel point les peuples du monde déplorent cette course insensée aux armements qui engloutit chaque année plus de 300 milliards de dollars sous forme d'armes meurtrières alors que les pays en développement vivent dans la misère et la faim.

40. C'est pourquoi nous ne saurions accepter la thèse selon laquelle la recherche de la paix et la recherche du développement ne sont pas des tâches concomitantes, mais consécutives. Nous demandons donc à l'Assemblée de bien vouloir comprendre que, pour l'immense majorité des hommes, la paix et le développement étant inséparablement liés, doivent être des tâches concomitantes.

41. Nous pourrions aller plus loin et dire que la création d'un nouvel ordre économique mondial est le domaine qui se prête particulièrement bien à la détente. Nous espérons que cet état sera bientôt atteint : le plus tôt sera le mieux. C'est seulement lorsque la détente entre les grandes puissances sera devenue un facteur positif et substantiel de l'ordre économique international qu'elle aura vraiment un sens pour les pays en développement. Les mesures concrètes contenues dans la résolution adoptée par la septième session extraordinaire à l'unanimité, fait inattendu et sans précédent, constituent le cadre d'une coopération pratique. Mais il reste à voir si elles seront appliquées et comment elles le seront.

42. Des négociations serrées nous attendent sur les termes de l'échange international, sur les structures des marchés dans le domaine des matières premières et des produits de base, sur l'indexation et les stocks régulateurs, sur les tarifs préférentiels, sur le transfert des ressources et des techniques, sur la réforme monétaire, sur le problème tragique de l'alimentation, bref sur tous les aspects du nouvel ordre économique mondial.

43. N'oublions pas que, malgré la multiplicité des conférences, des résolutions, des plans, des fonds, des conseils, nous nous trouvons encore, en cette moitié de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, loin d'une société mondiale juste et équitable. Il y a déjà bien des années que les Nations Unies fixaient officiellement à 0,7 p. 100 du produit national brut le montant équitable annuel d'assistance de la part des pays industriels [voir *résolution 2626 (XXV)*]. Pourtant, l'assistance au développement fournie même maintenant par les pays les plus riches du monde est nettement en-dessous de cet objectif des Nations Unies. Pouvons-nous espérer que, dans le nouvel esprit de conciliation et de coopération les Etats Membres seront disposés à envisager un financement plus stable au développement ?

44. Les fluctuations imprévisibles du montant de l'assistance internationale au fil des ans ont rendu presque impossible la tâche des autorités nationales et internationales chargées de prévoir un développement équilibré à long terme. Les Etats Membres riches et pauvres, quel que soit leur système économique et social, voudront-ils envisager une nouvelle structure internationale de l'assistance au développe-

ment et la fonder sur des contributions fixes, conformes à des critères objectifs ?

45. Dans un tel système, le développement pourrait se poursuivre d'une façon plus stable et plus systématique, à l'abri des considérations politiques et militaires. Si ce système était adopté, la misère des nations et la famine des peuples constitueraient un souci d'humanité véritablement mondial. La contribution des nations devra être fixée en fonction de leurs possibilités. Ce sera là la preuve de notre désir sincère de mettre en œuvre les buts universels du consensus général. La coopération internationale au service du développement est devenue un facteur trop important, trop crucial du nouvel ordre économique mondial pour demeurer à la merci de contributions bénévoles.

46. En fait, si nous sommes sincères, nous devons être prêts, que nous soyons riches ou pauvres, à donner au développement mondial un soutien plus généreux et plus régulier. Nous devons donc nous demander maintenant si le développement mondial ne devrait pas être soutenu par des contributions venant de tous les pays, comme les Nations Unies le sont. Cette idée paraîtra peut-être celle d'un visionnaire, mais, à notre avis, c'est un objectif réalisable, qui vaut la peine d'être poursuivi.

47. Voilà pourquoi il est impératif d'élargir le dialogue sur le nouvel ordre économique international. En cette ère d'interdépendance croissante, les Nations Unies sont la seule organisation où le dialogue nécessaire peut être mené et où un consensus peut intervenir sur l'édification de ce nouvel ordre international. Les Etats Membres doivent donc saisir l'occasion de faire passer les Nations Unies de la périphérie au centre des affaires mondiales. Les négociations et les consultations aux Nations Unies et dans les instances qui leur sont rattachées devraient donc être maintenues et intensifiées. Nous devons tout faire pour élargir le consensus entre les pays développés, d'une part, et en développement, d'autre part. C'est une étape essentielle si nous voulons parvenir à un accord plus large et plus généralement acceptable.

48. Du côté des pays en développement, une étape importante dans la recherche constante d'un consensus plus large sera franchie aux Philippines, en février 1976, lors de la réunion ministérielle du Groupe des 77 qui se tiendra à Manille. Cette réunion doit préparer la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui se réunira à Nairobi au mois de mai prochain.

49. Le dialogue, si important pour l'avenir de l'humanité, ne doit plus être laissé exclusivement aux diplomates, aux hommes politiques et aux bureaucrates. Il ne doit pas être limité aux gouvernements dans leurs marchandages avec d'autres gouvernements, ici, à l'Assemblée générale et dans les autres instances internationales. Il est temps que les peuples, eux aussi, négocient. Il est temps de mettre en œuvre les dispositions de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [*résolution 2626 (XXV)*], qui demande une mobilisation intensive et concertée de l'opinion publique mondiale.

50. Nous sommes convaincus que le nouvel ordre économique mondial représente une tâche trop importante pour être laissé aux seuls gouvernements.

51. Pour pouvoir mettre en œuvre leurs engagements solennels pris par les décisions de consensus à la septième session extraordinaire, les gouvernements des pays industriels auront besoin de la compréhension, de l'appui et du consentement de leurs propres peuples, de même que les gouvernements des pays en développement, dans l'exécution de leurs propres responsabilités.

52. Comme le Secrétaire général l'a souligné, au consensus international sur le nouvel ordre économique international doit correspondre un consensus intérieur. Sinon, les professions de coopération et d'interdépendance ne seront que des vœux pieux et bien intentionnés. Le banc d'essai critique se situera donc dans nos pays respectifs, parce que les réformes fondamentales de structure que suppose le nouvel ordre économique international auront des répercussions sur la politique intérieure et exigeront des modifications fondamentales dans les attitudes politiques et sociales.

53. Nous devons donc adresser un appel aux peuples, à leur sens de l'équité et de la justice. Nos peuples comprennent, évidemment, que les problèmes du monde, même ceux de caractère économique ne sauraient se réduire à de simples données matérielles. La solution des problèmes économiques mondiaux doit reposer sur une base morale.

54. Les problèmes auxquels nous devons faire face aujourd'hui ont des racines morales qui sont l'injustice, l'intolérance, la cupidité et la domination des forts. Leurs solutions, pour être efficaces et durables, ne sauraient donc être recherchées dans la nature cupide de l'homme, mais au contraire dans son sens de la justice et de l'altruisme.

55. Il est certain que les relations internationales, et notamment les relations économiques, ne doivent plus reposer simplement sur l'équilibre d'intérêts en conflit, non plus que sur une rivalité sans relâche des pays à propos d'objectifs matériels. Elles doivent plutôt reposer sur les principes moraux acceptés par toute l'humanité, à savoir : la justice, l'équité dans le partage, la compréhension mutuelle, la coopération, la tolérance, la protection des faibles et la liberté à l'abri de la domination des forts.

56. Ces principes moraux universels pourraient figurer dans un code d'éthique internationale régissant les relations entre nations. La communauté internationale a déjà adopté la Stratégie internationale du développement, la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [résolution 3281 (XXIX)] et la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolution 3201 (S-VI)]. L'idée d'un code de conduite pour les sociétés multinationales est acceptée de façon presque universelle. Nous pouvons maintenant porter notre attention vers un code d'éthique internationale plus détaillé qui nous guiderait dans nos relations entre nations.

57. A la base de ce code d'éthique internationale figurent les principes de l'égalité souveraine et de la libre détermination, compte tenu des aspirations

nationales d'auto-assistance et de répartition équitable des richesses entre tous les pays du monde.

58. L'engagement sincère de respecter ce code d'éthique internationale libérera l'humanité des tyrannies qui ont étouffé jusqu'ici le développement d'une si grande partie de l'humanité : la tyrannie des circonstances, qui fait que les hommes et les nations restent prisonniers de l'évolution historique, la tyrannie des blocs de puissances qui a entravé l'exercice des droits de plusieurs pays à prendre des décisions autonomes pour le bien-être de leurs peuples, la tyrannie des dogmes idéologiques qui a empêché les gouvernements de trouver des solutions pratiques à des problèmes concrets.

59. Le code d'éthique qui doit présider aux relations internationales se fonde sur les principes et objectifs de la Charte des Nations Unies. C'est donc dans les fondations mêmes de notre organisation que nous devons rechercher les solutions aux problèmes auxquels nous devons faire face.

60. Nous pouvons même dire que ce code d'éthique s'inspire de la morale des opprimés qui ne cherchent pas à dominer, mais qui réclament leur droit le plus élémentaire à vivre de façon décente, comme des êtres humains. Nous n'avons pas oublié, je pense, que nos civilisations, nos religions, tous ces grands mouvements qui exaltent l'esprit humain ont été inspirés par la morale des opprimés.

61. C'est dans cet esprit que les Philippines ont placé les impératifs moraux au cœur même de notre programme de développement. Nous pensons que l'objectif de la justice économique et sociale, cet objectif humain que nous fixons à la communauté internationale, doit aussi être le but primordial des nations et des sociétés. C'est là l'essence même de la nouvelle société que le président Marcos et le peuple philippin cherchent à édifier dans notre pays.

62. Il est rare de voir — comme c'est le cas aujourd'hui — l'histoire se faire sous nos yeux. Cette trentième session de l'Assemblée générale est une occasion unique de bâtir un meilleur avenir pour l'humanité.

63. Le nouvel ordre économique international s'inspire non seulement de notre instinct de survie, de notre désir naturel de bien-être matériel, mais encore des valeurs les plus profondes de notre civilisation. En fin de compte, c'est un défi qui est adressé à la conscience de l'humanité tout entière. Nous devons créer une nouvelle image morale de l'homme.

64. Au moment d'agir, réfléchissons au genre de monde que nous souhaitons pour nous-mêmes et pour les générations à venir. Nous pourrions tendre simplement vers un monde de coexistence, de minimum de concessions et de chacun pour soi, en attendant le prochain conflit.

65. Mais nous devons voir plus haut et aspirer au monde qu'a envisagé notre propre charte : un monde de compassion, un monde sans frontières où les besoins fondamentaux de l'homme sont pris en considération, un monde de tolérance, de dignité et de respect de la vie, un monde juste, une communauté humaine authentique.

66. Le PRÉSIDENT : Je remercie la représentante personnelle du chef d'Etat de la République des Phi-

lippines et, à travers elle, je remercie le chef d'Etat de la République des Philippines pour son message spécial adressé à l'Assemblée générale à l'occasion du trentième anniversaire de l'Organisation.

67. M. GENSCHER (République fédérale d'Allemagne) [*interprétation de l'anglais\**] : Depuis la fondation des Nations Unies, il s'est écoulé une période que nous avons l'habitude d'assimiler à une génération.

68. Cela nous amène peut-être à prendre davantage conscience de ce qu'ont déjà accompli les Nations Unies au cours de ces 30 années et de ce qu'il leur reste encore à faire. Je suis heureux de voir, en la personne du Président de l'Assemblée générale, le premier ministre d'un pays qui n'est pas seulement lié au mien d'une étroite amitié, mais qui est un exemple par son ouverture sur le monde et sa volonté de coopération internationale. L'esprit dans lequel votre pays, et vous-même personnellement, Monsieur le Président, participez en Europe et dans le monde à la coopération internationale, est un exemple que chacun se doit de suivre. Permettez-moi de vous souhaiter de tout cœur bonne chance dans votre charge lourde des responsabilités.

69. Je joins à ces vœux mes remerciements à l'adresse de votre prédécesseur, M. Bouteflika, ministre des affaires étrangères d'Algérie, qui a assumé ces fonctions à un moment très difficile de l'histoire des Nations Unies.

70. Au cours des 30 premières années d'existence des Nations Unies, le monde a subi une transformation fondamentale dont cette organisation elle-même n'a pas été exclue. Nous connaissons tous le profil de l'explosion démographique : une courbe qui, presque horizontale pendant des milliers d'années, s'élève tout à coup presque verticalement au milieu de notre siècle. Il en est de même des courbes de croissance de la science et de la technique, de la production et de la consommation, du commerce mondial et des transports et, surtout, de la force destructive des armes.

71. Partout, le développement s'est accéléré à une cadence très rapide. Pendant la même période, le nombre des Etats a triplé. Partie de 51 Membres, notre organisation en compte maintenant plus de 140. A la bipolarité rigide de deux blocs qui s'affrontent a succédé un monde multipolaire complexe où cherchent à s'imposer des forces et des tendances multiples. Les Nations Unies reflètent exactement ce processus. Rien n'a davantage influencé leur développement que l'apparition du tiers monde en tant que facteur autonome de la politique mondiale, libéré de l'allégeance coloniale et ayant les mêmes droits et obligations que tous les autres Etats.

72. Par-delà toutes les divergences de points de vue, les Etats de notre monde ont de plus en plus conscience de leur destin commun. La force destructive des armes modernes a donné naissance à un intérêt unique, global, de sécurité; la force productive brusquement a créé une économie globale unique. La sauvegarde de la sécurité, de la croissance et de la stabilité économiques ne peut plus être assurée aujourd'hui par aucun Etat isolément. Qu'il s'agisse d'éviter

une catastrophe nucléaire, de lutter contre le terrorisme international, de mettre fin à l'inflation et à la récession, ou de maintenir les conditions de la vie écologique sur notre planète, partout les tâches dépassent les possibilités de chaque Etat pris séparément, partout des solutions ne peuvent être apportées que par une action commune de tous les Etats et groupes d'Etats.

73. Les problèmes ont assumé une dimension globale. La tendance irrésistible vers une interdépendance toujours plus étroite des Etats est la caractéristique de l'époque nouvelle, c'est le signe de l'histoire mondiale. Pour la première fois, l'humanité tout entière va au-devant d'un avenir commun : survivre en commun ou succomber en commun, prospérer ensemble ou disparaître ensemble. Le monde est soumis à la loi d'airain de l'interdépendance qui veut que les différentes parties ne puissent s'épanouir sans l'épanouissement du tout.

74. La constatation et la prise de conscience de ce développement se manifestent lentement; les symptômes en sont l'étroite collaboration des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques pour mettre fin à la crise économique mondiale, le consensus constructif de l'Assemblée générale, à sa septième session extraordinaire, visant à trouver un juste équilibre des intérêts entre pays industrialisés et pays en développement, la réaffirmation de la volonté de détente et de coopération entre l'Est et l'Ouest exprimée à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, et l'ouverture du dialogue euro-arabe.

75. Nous savons tous que l'alternative est celle du progrès commun ou du chaos commun. Il nous appartient de choisir résolument la voie de la coopération et de continuer systématiquement à en développer les bases que les Nations Unies ont créées jusqu'ici. La tâche est d'imposer définitivement, à l'intérieur comme à l'extérieur, la prise de conscience de l'interdépendance et, par voie de conséquence, la politique de coopération contre les puissantes forces adverses des doctrines et idéologies traditionnelles. Il convient également que tous les habitants de nos Etats fassent preuve de compréhension à l'égard des contraintes nouvelles de l'interdépendance et qu'ils manifestent leur volonté de solidarité internationale. Pour les gouvernements, les possibilités de politique solidaire s'arrêtent là où s'arrêtent la compréhension des citoyens et leur volonté de soutenir une telle politique. La récession actuelle qui frappe l'économie mondiale nous offre l'occasion de tirer les conséquences qui s'imposent de ces prises de conscience.

76. Il serait erroné que les pays prospères se réfugient dans une attitude de "chacun pour soi", tout comme il le serait de chercher à sortir des difficultés du processus de développement en détruisant le système économique mondial au lieu de poursuivre son développement; et ce serait aussi s'engager sur une mauvaise voie si une partie de la communauté des Etats s'excluait de la solidarité mondiale nécessaire entre pays industrialisés et pays en développement en invoquant le passé colonial d'autres pays et leur propre passé, prétendument ou effectivement non colonial.

77. Le postulat du bien-être universel sous-entend l'interdépendance. C'est en fonction de cela qu'il

\* L'orateur s'est exprimé en allemand. La version anglaise de sa déclaration a été fournie par la délégation.

nous faut agir, nous conformant à une politique de juste équilibre des intérêts.

78. En dépit de tous les revers et de toutes les catastrophes, notre siècle a aussi été jusqu'ici une ère de progrès sans précédent pour l'humanité. Les tâches qui nous attendent dans notre monde aux dimensions rétrécies sont extraordinaires tant par leur caractère nouveau que par leur importance; mais les moyens dont nous disposons pour les remplir sont eux aussi extraordinaires et sans précédent dans l'histoire. Nous réglerons nos difficultés si nous mobilisons ces moyens au service d'une coopération raisonnable au lieu de les gaspiller dans un conflit irraisonné.

79. Les fondateurs des Nations Unies ont assigné au monde les trois grands objectifs de la Charte : la sauvegarde de la paix, le respect des droits de l'homme et du droit à l'autodétermination, et l'encouragement du progrès économique et social. L'interdépendance globale d'un seul et même monde, qui était un sentiment en 1945, est aujourd'hui devenue réalité.

80. Les trois grands impératifs de notre temps sont les suivants : nous devons passer de l'égoïsme économique à un système solide de coopération mondiale entre égaux; nous devons faire entrer dans les faits la proclamation des droits de l'homme et leur application universelle ainsi que l'application du droit à l'autodétermination partout où celui-ci est encore refusé; nous devons endiguer les crises afin de progresser partout vers une paix juste et durable.

81. Notre premier objectif consiste à instaurer un régime de coopération économique sur lequel on peut compter. La septième session extraordinaire, qui vient de s'achever, a marqué un début prometteur sur la voie d'un nouvel ordre économique, compte tenu de la simple constatation que nous nous trouvons tous dans le même bateau. Au cours de ces négociations très intenses mais objectives, l'Assemblée a donné l'exemple d'une volonté de coopération universelle, qui facilitera l'acheminement vers un juste équilibre des intérêts. On a déjà jeté les bases de solutions à de nombreux problèmes. Si certaines questions demandent encore à être éclaircies, d'autres doivent être examinées quant à leurs effets. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne adhère au consensus, parce qu'il estime qu'il repose sur l'idée d'une réforme raisonnable et nécessaire et non sur celle d'un bouleversement révolutionnaire de l'ordre économique mondial.

82. La récession actuelle qui existe dans l'économie mondiale a fait clairement apparaître à nos yeux le lien que j'ai qualifié au début de cette intervention de loi d'airain de l'interdépendance, les différentes parties ne pouvant s'épanouir sans l'épanouissement du tout. Les taux de croissance des économies nationales dépendent aujourd'hui les uns des autres. On peut en dire autant des rapports entre pays industrialisés et pays en développement : des taux de croissance plus élevés dans les pays industrialisés signifient des taux de croissance plus élevés dans les pays en développement, et des taux de croissance inférieurs dans les pays industrialisés signifient des taux de croissance inférieurs dans les pays en développement. Le fait que nous avons tous constaté et reconnu ce lien, a permis d'aboutir aux résultats satisfaisants de la septième session extraordinaire.

83. C'est également dans cet esprit de coopération que mon pays aborde le dialogue qui va s'ouvrir entre États producteurs et consommateurs. Dans une économie mondiale qui ne peut prendre son essor que dans un effort commun, tous les partenaires doivent assumer les responsabilités qui leur incombent. Ainsi, en raison de leur potentiel économique, les pays industrialisés doivent assumer une responsabilité particulière. Le Gouvernement fédéral en est conscient et agit en conséquence.

84. En concertation étroite avec les autres pays industrialisés pratiquant l'économie de marché, mon gouvernement s'efforce de promouvoir un essor économique sans impulsions inflationnistes. Par l'ouverture des marchés et l'intensification de la coopération avec les pays en développement, cet essor doit précisément profiter aussi à ces derniers. Nous nous refusons à exporter nos difficultés en ayant recours à des mesures restrictives et restons systématiquement fidèles à une politique de continuité dans cette ouverture des marchés. Il s'agit en particulier des importations en provenance des pays en développement.

85. Plus le poids des pays en développement augmente dans l'économie mondiale, plus leurs responsabilités grandissent dans tous les domaines, y compris les matières premières et l'énergie. Conjointement, nous voulons rompre et renverser la tendance qui n'a cessé d'élargir, dans le passé, l'écart entre riches et pauvres. Une croissance économique mondiale commune est l'un des objectifs, l'autre objectif étant de mettre fin aux inégalités économiques. Nous sommes convaincus que le meilleur moyen d'atteindre ces buts est d'organiser, selon les principes de l'économie de marché, les relations économiques entre États, quels que soient leurs systèmes économiques intérieurs.

86. Je me réfère maintenant à la question de l'autodétermination et des droits humains. Dans le système de coopération entre égaux que notre organisation a pour but de créer, la réalisation du droit des peuples à l'autodétermination occupe une place centrale. Une véritable communauté des États et des hommes ne peut naître que si les peuples sont intégrés dans cette communauté en faisant appel à l'autodétermination. Ce n'est que dans un monde semblable que pourra pleinement se développer la volonté d'assumer chacun sa part de responsabilités. Le droit des peuples à l'autodétermination est donc un principe fondamental de notre système.

87. Dans les premières décennies des Nations Unies, la base d'une communauté internationale universelle a été posée grâce à l'application du droit des anciennes colonies à l'autodétermination. Voilà que trois nouveaux États sont venus se joindre à notre organisation au cours de la présente session de l'Assemblée générale. Je tiens à saisir cette occasion pour souhaiter cordialement la bienvenue au Mozambique, au Cap-Vert et à Sao Tomé-et-Principe.

88. Le processus de décolonisation touche à sa fin. Le système suranné du colonialisme n'est plus ancré que dans quelques territoires seulement. Ses jours sont comptés. Nous espérons les voir s'achever aussi en Afrique australe, sans violence et sans destruction. Aussi le Gouvernement fédéral se félicite-t-il de la décision prise par le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine, tenu à Dar es-Salam en



avril 1975, visant à donner la préférence à la négociation pour la solution des problèmes pendants. Il se félicite aussi des efforts déployés par les dirigeants des communautés noire et blanche en Rhodésie du Sud pour parvenir, par la négociation, à un nouvel ordre équitable et bannir ainsi le danger d'une guerre civile sanglante.

89. Le Gouvernement fédéral plaide tout aussi résolument en faveur de l'autodétermination de la population namibienne. Le Gouvernement de la République sud-africaine a lui-même déclaré qu'il ne considère pas la Namibie comme un territoire sud-africain. Il doit donc en tirer rapidement les conséquences et mener sans tarder la Namibie à l'indépendance, plus rapidement qu'il n'a été prévu jusqu'ici. Le Gouvernement fédéral a maintes fois rappelé ce point de vue au Gouvernement sud-africain en soulignant son caractère urgent. Il continuera de le faire. Il préconise d'une façon tout aussi urgente que le système inhumain de l'*apartheid*, que nous condamnons, disparaisse enfin de la République sud-africaine.

90. Cette dernière question m'amène à la question des droits de l'homme. Les Nations Unies, qui ont tant fait pour la réalisation du droit à l'autodétermination, ont jeté les bases du respect des droits de l'homme. Dans la Déclaration universelle des droits de l'homme [résolution 217 A (III)] et les pactes relatifs aux droits de l'homme [voir résolution 2200 A (XXI)] qui s'en inspirent, les Nations Unies ont défini l'expression "droits de l'homme" et fait reconnaître cette définition dans le monde entier. Notre tâche est de veiller à ce que ces droits de l'homme soient mis partout en pratique. Le Gouvernement fédéral appuiera toutes les propositions visant à mettre les Nations Unies plus à même de faire respecter les droits de l'homme.

91. Les droits de l'homme doivent être appliqués dans tous les continents. En tant qu'Européen, j'ajoute qu'ils doivent aussi être appliqués dans toutes les régions de l'Europe. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe a tiré les conséquences de cette constatation et a fait de la réalisation des droits de l'homme un thème important.

92. Le droit à la libre circulation est l'un des droits fondamentaux garantis par la Déclaration universelle des droits de l'homme et les pactes relatifs aux droits de l'homme. En fait, pour que la coopération en Europe puisse continuer et même s'étendre, il ne faut pas que les hommes soient empêchés de se rencontrer librement. Les décisions de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe ont apporté, en faveur de ce droit et d'autres droits de l'homme, toutes sortes de promesses concrètes visant à des améliorations en Europe. Le Gouvernement fédéral appréciera les résultats de la Conférence en fonction, notamment, de la date à laquelle ces promesses seront remplies et de la façon dont elles le seront.

93. J'aborde maintenant la question du maintien de la paix. La paix est la condition des progrès dans tous les autres domaines. La sauvegarde de la paix reste donc la tâche primordiale des Nations Unies.

94. Pleinement consciente de l'importance d'une politique de paix, la République fédérale d'Allemagne a, depuis toujours, orienté sa politique vers la sauvegarde de la paix. Cela vaut tant pour notre propre

politique nationale que pour notre coopération au sein de la communauté européenne, pour l'union future des Etats européens et pour notre appartenance à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, alliance de défense visant à sauvegarder la paix. Par une politique systématique de non-recours à la force, le Gouvernement fédéral a encouragé la détente en Europe et posé ainsi la base d'une coopération croissante et fructueuse, de part et d'autre, avec ses voisins de l'Est. J'en veux pour preuve les Traités de Moscou, de Varsovie et de Prague. Il en va de même du Traité sur les principes des relations entre la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne, conclu à Berlin le 21 décembre 1972.

95. En marge de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, des arrangements supplémentaires ont été conclus sur des questions en suspens avec la République populaire de Pologne, dans un esprit de compréhension mutuelle. Ces arrangements doivent aboutir, après un passé douloureux, à la réconciliation entre les deux peuples et à la coopération à long terme entre partenaires.

96. Le Gouvernement fédéral inclut aussi dans sa politique de détente et de non-recours à la force le problème qu'il ressent le plus douloureusement : le partage de l'Allemagne. Notre but est d'œuvrer, en Europe, en faveur d'un état de paix dans lequel le peuple allemand puisse recouvrer son unité grâce à l'autodétermination.

97. Je réaffirme ma conviction que l'histoire n'a pas dit son dernier mot sur la division de la nation allemande. La volonté d'unité de la nation conservera sa force historique. La conclusion du Traité sur les principes des relations entre la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande est la preuve de notre volonté d'épuiser, dans les rapports entre les deux Etats allemands, toutes les possibilités de coopération pacifique.

98. Se fondant sur la politique de détente bilatérale, les traités conclus dans ce contexte et l'Accord quadripartite de Berlin, signé le 13 septembre 1971, le Gouvernement fédéral a apporté un concours agissant dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, car aucun peuple en Europe ne ressent plus vivement que le peuple allemand le danger qui émane de la division de notre continent. Comme l'ont souligné les Etats participants, les résultats de la Conférence doivent faire ressentir leurs effets dans toute l'Europe. C'est ainsi que la sécurité et la coopération doivent précisément faire aussi leurs preuves dans la ville qui, dans les années de la guerre froide, fut si souvent le théâtre de tensions dangereuses, qui ont affecté le monde entier : la ville de Berlin. Berlin est le terrain d'essai de la détente. La détente présuppose la confiance mutuelle.

99. La méfiance et la crainte ne font que raviver les vieilles tensions de l'Europe. Aussi le Gouvernement fédéral a-t-il commencé sans tarder à prendre les mesures de confiance adoptées à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Il est le premier des gouvernements participants à cette conférence à avoir fait part de ses manœuvres militaires à tous les Etats participants, conformément à l'Acte final d'Helsinki. Mais l'importance des résultats de la Conférence ne se limite pas à l'Europe, car la détente en Europe doit et peut libérer des énergies politiques et

économiques bloquées jusqu'ici par des conflits stériles. C'est alors que nous pourrions nous tourner plus largement vers la plus grande tâche de notre temps : la réduction du fossé entre les pays riches et les pays pauvres.

100. Une politique persévérante de contrôle et de réduction des armements est d'une grande importance pour la sauvegarde de la paix mondiale. Le Gouvernement fédéral participe activement aux négociations de Vienne qui visent à amener une réduction mutuelle et équilibrée des forces en Europe centrale. Notre objectif est de parvenir à un équilibre stable des forces, car la détente et une coopération confiante ne peuvent s'épanouir que sur la base d'une sécurité égale pour tous les participants.

101. Le Gouvernement fédéral appuie tout aussi activement les mesures propres à endiguer la course mondiale aux armements et à y mettre fin. Un désarmement équilibré et contrôlé est l'une des tâches les plus urgentes qui nous attendent. Les Nations Unies peuvent et doivent apporter une contribution importante à son accomplissement.

102. L'une des tâches les plus urgentes de notre monde interdépendant est aussi d'empêcher la prolifération des armes nucléaires. La diffusion de la technique nucléaire pacifique s'accroîtra rapidement dans les années à venir. Des estimations laissent prévoir que d'ici 1980, le nombre des réacteurs nucléaires dans le monde sera 15 fois plus élevé qu'en 1970. L'exploitation de ces réacteurs rendrait possible, au début des années 1980, un potentiel de production allant jusqu'à 26 000 kg de plutonium par an dans les Etats non nucléaires, ce qui suffirait à la fabrication de 50 bombes atomiques par semaine. Il convient donc que nous tirions parti des avantages de la technique nucléaire pacifique sans diffuser pour autant les armes atomiques.

103. La République fédérale d'Allemagne, qui est l'un des principaux producteurs d'installations nucléaires pacifiques, est consciente de sa responsabilité particulière pour la solution de ce problème. Dans le cadre des exportations d'installations nucléaires, elle s'en tient strictement aux dispositions du Traité sur la non-prolifération, dont elle est partie, et aux mesures de sécurité de l'Agence internationale de l'énergie atomique. En outre, elle se soumet aux obligations qui résultent du Traité de la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM). Elle appuie activement les propositions visant à renforcer encore davantage ces mesures de sécurité et à élaborer des critères uniformes pour l'exportation de matières fissiles et d'équipement nucléaire.

104. Je voudrais dire quelques mots sur la question des crises régionales. La politique de détente entre l'Est et l'Ouest contribue à consolider la paix en Europe. Mais dans le voisinage, les foyers de crises continuent de couver. Parmi eux, le plus dangereux est le conflit du Moyen-Orient. Il n'est nulle part plus manifeste que les problèmes de notre temps ne se laissent plus résoudre par la guerre, que la guerre ne constitue pas une alternative judicieuse à la politique, qu'elle n'est plus une *ultima ratio* mais une *ultima irritatio*.

105. Quatre guerres douloureuses n'ont pas réussi à imposer une solution au Moyen-Orient. Une cinquième guerre au Moyen-Orient pourrait avoir des consé-

quences désastreuses. C'est donc avec un grand soulagement que le Gouvernement fédéral se félicite de l'accord intérimaire intervenu le 4 septembre entre l'Egypte et Israël. C'est un succès de l'art politique de tous les intéressés. D'autres mesures doivent suivre si l'on veut préserver le dynamisme du développement constructif entamé. Un arrêt serait synonyme de recul et, en fin de compte, on réduirait à néant les résultats obtenus.

106. La République fédérale d'Allemagne appuie tous les efforts visant à ce que d'autres mesures soient également prises par la voie de la négociation. Une discussion multilatérale officieuse des questions à régler, telle que l'a proposée le Secrétaire d'Etats des Etats-Unis [2355<sup>e</sup> séance], pourrait effectivement promouvoir une conférence de paix ultérieure.

107. La voie vers un juste équilibre d'intérêts est tracée par les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Cela signifie notamment que tout règlement, pour être durable, doit respecter le droit d'Israël de vivre dans des frontières sûres et reconnues, réaliser les droits légitimes du peuple palestinien et mettre fin à l'occupation.

108. Telle est l'attitude qu'adopte la République fédérale d'Allemagne, en plein accord avec ses partenaires de la Communauté européenne. Le Gouvernement fédéral souhaite vivement une paix durable et juste dans la région voisine du Moyen-Orient. Aussi cherche-t-il, sur le plan bilatéral et dans le cadre de la Communauté européenne, à fournir sa contribution afin de parvenir à une telle paix.

109. Il faut également aboutir rapidement à une solution négociée à Chypre. Le Gouvernement fédéral déplore que la quatrième négociation entre les représentants des deux communautés, prévue pour les 8 et 9 septembre à New York, ait dû être ajournée faute de propositions concrètes. Les tragiques événements de 1974 ont été la conséquence de longues années d'ajournement du compromis nécessaire. Il importe donc maintenant d'en tirer les leçons. Il faut dépasser l'époque où la solution était rendue impossible parce que chaque partie attendait des concessions de l'autre. Le Gouvernement fédéral fait appel à tous les intéressés pour qu'ils reprennent les négociations aussi rapidement que possible. Toute solution doit sauvegarder l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de Chypre.

110. Chypre a besoin d'une structure fédérale qui tienne compte des intérêts des deux communautés. Le respect des intérêts des deux communautés exige, en outre, de rectifier la ligne actuelle de démarcation entre elles. Le Gouvernement fédéral cherche, sur le plan bilatéral et conjointement avec ses partenaires de la Communauté européenne, à fournir une aide diplomatique dans la recherche d'une solution et une aide humanitaire afin d'atténuer les souffrances des réfugiés.

111. Comme au Moyen-Orient, les forces de paix des Nations Unies fournissent également à Chypre une contribution indispensable au maintien d'une atmosphère dans laquelle il serait possible de trouver une solution constructive. Il en va de même des efforts accomplis par le Secrétaire général en vue de faciliter les conversations entre les deux communautés. A cette occasion, je tiens à exprimer au Secr-

taire général et à ses collaborateurs la reconnaissance et la gratitude du Gouvernement fédéral.

112. Je me réfère maintenant à la question du renforcement de l'Organisation des Nations Unies. Dans la création d'un système de coopération répondant à l'esprit d'interdépendance globale et de responsabilité commune, un rôle central revient nécessairement aux Nations Unies. Au cours des 30 dernières années, les Nations Unies ont essentiellement contribué à empêcher que les crises ne surviennent, à les endiguer ou à les surmonter. Elles ont contribué à accélérer le processus de décolonisation. Elles ont exhorté le monde entier à réaliser les droits de l'homme. Elles ont été les premières à faire prendre conscience dans toute son ampleur de la tâche décisive de notre temps, à savoir le développement économique du tiers monde; elles ont développés une stratégie cohérente permettant de s'attaquer à cette tâche.

113. Au fur et à mesure que l'on prend conscience de l'interdépendance globale, le rôle des Nations Unies, seule organisation universelle de notre monde, doit aussi s'accroître. Cela présuppose que nous faisons tout pour réaliser et pour sauvegarder l'universalité. Nous devons adapter de façon continue la structure de l'Organisation à l'évolution des conditions et des tâches mondiales. Les neuf Etats de la Communauté économique européenne (CEE) ont réaffirmé, dans une déclaration du 17 juin 1975, leur appui aux Nations Unies et à leur renforcement. Le Président de la CEE, M. Rumor, ministre des affaires étrangères de l'Italie, a exprimé ici même, hier [2357<sup>e</sup> séance], d'une façon impressionnante, cette volonté de la Communauté. La République fédérale d'Allemagne appuie pleinement cette déclaration en faveur des Nations Unies. Les tâches des Nations Unies ne pourront être maîtrisées que si les peuples du monde adoptent un esprit de véritable coopération. Et ce n'est que si nous parvenons à faire fructifier partout l'esprit de véritable coopération des Nations Unies que nous viendrons à bout des tâches qui nous incombent : sauvegarder la paix internationale; réaliser partout le droit des peuples à l'autodétermination et les droits de l'homme; promouvoir un bien-être universel grâce au progrès économique et social. Le Gouvernement fédéral est résolu à appuyer tous les efforts orientés dans ce sens.

114. M. ABDULLAH (Afghanistan) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, la délégation de la République d'Afghanistan est très heureuse de vous voir présider la trentième session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que, sous votre direction sage et compétente, les délibérations de la session seront menées à bien.

M. Chissano (Mozambique), vice-président, prend la présidence.

115. Qu'il me soit permis, au nom de la délégation afghane, d'exprimer notre reconnaissance très sincère à notre éminent président sortant, M. Abdelaziz Bouteflika, pour la manière admirable dont il a su conduire nos délibérations pendant la vingt-neuvième session et pour la patience, le courage et la sagesse qu'il a montrés dans la direction des débats de la septième session extraordinaire de l'Assemblée.

116. Cette session marque le trentième anniversaire de la fondation des Nations Unies. A cette occasion

nous ne devons pas seulement faire le point du passé, mais nous devons aussi nous tourner vers l'avenir et le prévoir. Le moment est venu de dissiper les doutes qui entravent l'efficacité des Nations Unies et de rendre vie aux espoirs et à la conscience des peuples du monde dans l'avenir de notre organisation. L'Organisation des Nations Unies est, à notre avis, indispensable. Cependant, il est évident qu'elle n'est pas parfaite, qu'elle est encore perfectible et qu'elle pourrait être plus efficace si nous adhérons plus rigoureusement aux principes gravés dans la Charte des Nations Unies.

117. Les années écoulées depuis la naissance de l'Organisation des Nations Unies ont été caractérisées par une reconnaissance de plus en plus large du droit inaliénable des peuples à l'autodétermination, de la nécessité de mettre un terme au colonialisme et à la domination étrangère, et de l'égalité des Etats ainsi que du besoin de traduire cette reconnaissance dans les faits.

118. Il n'a pas été facile de donner une réalité au droit des peuples à l'autodétermination. Les Nations Unies ont joué un rôle de premier plan dans le processus historique de la décolonisation. Au cours de cette session, le nombre des Etats Membres de l'Organisation est passé à 141 Etats souverains contre les 51 qu'elle comptait à l'origine.

119. Le peuple et le Gouvernement afghans souhaitent la bienvenue à la République du Mozambique, à la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et à la République du Cap-Vert et les félicitent de leur admission aux Nations Unies, admission qui est le fruit d'une lutte longue et pénible contre le colonialisme pour parvenir à leur droit inaliénable à l'autodétermination. Nous serons heureux de coopérer avec eux au sein de notre organisation.

120. Le Gouvernement afghan regrette que les deux Viet Nam ne figurent pas au nombre des nouveaux Membres de l'Organisation. Mon gouvernement considère qu'ils remplissent toutes les conditions voulues pour en faire partie; nous espérons ardemment que le Conseil de sécurité reviendra sur sa première décision et leur donnera ainsi la possibilité de devenir Membres de cette organisation mondiale. Ma délégation donne son appui à la décision prise récemment par l'Assemblée générale à cet égard [*résolution 3366 (XXX)*].

121. L'Afghanistan est très heureux de voir les représentants légitimes du Cambodge prendre la place qui leur revient dans l'Organisation.

122. La politique étrangère de l'Afghanistan repose sur les principes de non-alignement, de libre jugement sur les questions internationales, de neutralité positive et active, de coexistence pacifique entre toutes les nations éprises de paix dans le monde.

123. Comme je le disais à la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue à Lima en août dernier, l'Afghanistan a constamment donné son appui au mouvement non aligné. Notre soutien de ce mouvement n'est pas nouveau. L'Afghanistan, comme l'a déclaré le président Daoud à la première Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, a maintenu cette politique dès avant la première guerre mondiale.

124. A notre avis, il faut aujourd'hui plus que jamais auparavant, que les pays non alignés respectent les

principes et les valeurs énoncés par les fondateurs de notre mouvement. Nous ne devons pas laisser ce mouvement perdre de son dynamisme croissant et de l'influence qu'il a déjà exercée en faveur de la paix, de la sécurité et du développement d'une ère où le dialogue remplacera l'affrontement et où s'instaureront la compréhension et la détente dans les relations internationales. Conformément à cette politique, l'Afghanistan a appuyé fidèlement les Nations Unies et s'est toujours efforcé, en se fondant sur les buts et les objectifs élevés de l'Organisation, d'affermir la paix et la sécurité internationales.

125. Nous croyons ardemment que, dans un climat de paix, de sécurité et de tranquillité, les nations pourront réaliser leurs aspirations nationales et assurer le bien-être de leurs peuples. Je suis heureux de pouvoir dire que, depuis l'établissement du régime révolutionnaire en Afghanistan, notre politique étrangère est devenue beaucoup plus active. Grâce à cette politique et aux contacts personnels entre les dirigeants de l'Afghanistan et d'autres pays amis, nous avons pu comprendre plus clairement nos positions respectives sur diverses questions d'intérêt mutuel. De ce fait, nous sommes convaincus de pouvoir jouer un rôle plus actif dans les affaires internationales.

126. Malgré nos efforts constants, le seul pays avec lequel, hélas, nous n'avons pu établir de relations amicales est le Pakistan. Comme en ont été constamment avisées l'opinion publique mondiale et notre organisation, le seul obstacle aux relations amicales entre nos deux pays est l'établissement et la réalisation des droits légitimes et humains de nos frères Pashtun et Baluchi.

127. Suivant en cela notre ferme conviction que tous les problèmes internationaux et politiques peuvent être réglés pacifiquement, nous nous sommes toujours efforcés, par la voie de négociations pacifiques, de résoudre la seule divergence politique qui existe — je répète "la seule divergence politique" — avec le Pakistan, conformément aux aspirations et aux vœux de nos frères Pashtun et Baluchi et de leurs dirigeants nationaux.

128. Je tiens à dire à nos frères pakistanais que seuls le courage et l'ouverture d'esprit permettront de créer l'atmosphère et les conditions nécessaires pour régler ce seul désaccord politique entre amis et frères. Il ne faut pas que la situation actuelle retarde le rapprochement qui règne dans notre région et qui a suscité tant d'espoirs pour le règlement de cette question, et qu'elle trouble la paix et la tranquillité dans notre région. Le courage politique et la bonne volonté favoriseront nos efforts pour parvenir à une solution honorable et juste de certains problèmes. Je saisis l'occasion pour répéter ce que j'avais dit l'an dernier ici même à propos de cette question :

"Si nous désirons réellement la paix, la coopération, la compréhension et si nous voulons vivre ensemble, laissons de côté la rancune et l'orgueil. En tant qu'êtres humains responsables, nous devons avoir le courage de reconnaître les problèmes et les traiter avec perspicacité tout en nous souvenant que nos actions seront jugées par l'histoire et les générations futures. Pour résoudre les problèmes, nous avons besoin de perspicacité et de courage. Dans le monde actuel, où nous vivons dans une communauté étroite et interdépendante, nous

devons regarder en face les problèmes graves qui se posent à nous, avec réalisme et le sens des responsabilités. Le réalisme est un facteur essentiel pour trouver les solutions indispensables!."

129. Nous nous félicitons de l'esprit de détente qui s'est manifesté récemment lors de la Conférence sur la sécurité de la coopération en Europe. Nous estimons que la détente ne devrait pas se limiter à certaines zones géographiques, mais qu'elle devrait s'étendre à toutes les zones géographiques proches et à tous les problèmes intéressant la communauté internationale. Son succès apparaîtra dans la mesure où seront résolues les questions mondiales qui se posent aux membres de la communauté internationale.

130. Un coup d'œil sur les événements récents permet de voir l'évolution positive qui s'est produite dans certaines parties du monde. Toutefois, les problèmes posés par un grand nombre de situations critiques n'ont pas encore été résolus.

131. Au Moyen-Orient, aucun progrès significatif en vue d'une paix juste et durable n'a été enregistré malgré certains efforts. Israël continue d'occuper les territoires de trois Etats arabes souverains et refuse au peuple palestinien ses droits nationaux légitimes. Cette politique constitue indéniablement une menace sérieuse à la paix et à la sécurité internationales, et un défi aux principes essentiels de la Charte et de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

132. L'Afghanistan est fermement convaincu que la question palestinienne est au cœur de l'impasse du Moyen-Orient. Nous sommes donc d'avis que tant que cette question vitale n'aura pas été réglée de façon équitable, il sera impossible de trouver une solution au problème du Moyen-Orient.

133. Un autre conflit majeur dans cette région est la question de Chypre, que nous avons suivie avec préoccupation et regret. Aucun progrès réel n'a encore été accompli. Nous espérons que l'indépendance, l'intégrité territoriale et la souveraineté de Chypre fondées sur les droits inaliénables des deux communautés seront préservés. Nous apprécions et appuyons les efforts du Secrétaire général dans ce domaine.

134. Grâce à la politique du Gouvernement portugais, la naissance d'Etats souverains dans les territoires coloniaux portugais a été facilitée. Pour l'Angola, nous convenons que ce territoire doit être mis à l'abri des ingérences extérieures et espérons que le Gouvernement portugais pourra continuer à maintenir le rapprochement entre les parties intéressées en vue d'un règlement pacifique définitif.

135. Ma délégation adresse un appel aux mouvements de libération de l'Angola pour qu'ils surmontent leurs divergences de vues et se concertent pour défendre la cause nationale de leur peuple et permettre à celui-ci d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination.

136. Cependant, malgré ces réalisations encourageantes dans le continent africain, la situation en Afrique australe continue de faire peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales. Le Gouvernement d'Afrique du Sud poursuit son occupation illégale du Territoire international de la Namibie et n'a montré qu'une ignorance méprisante pour les décisions des Nations Unies, notamment pour la

résolution 366 (1974) du Conseil de sécurité. A notre avis, cette organisation doit examiner toutes les mesures appropriées qui peuvent être prises en vertu de la Charte, notamment aux termes du Chapitre VII, pour obliger l'Afrique du Sud à respecter rapidement et intégralement ces décisions.

137. L'Afghanistan condamne l'oppression persistante que fait peser sur le peuple du Zimbabwe le régime illégal minoritaire raciste de Rhodésie avec l'aide des forces sud-africaines. Ma délégation réaffirme le droit inaliénable du peuple du Zimbabwe à l'autodétermination sur la base du gouvernement de la majorité.

138. Depuis que les Nations Unies existent, le désarmement a reçu la priorité; malheureusement, il demeure l'un des problèmes les plus tenaces qui se posent à la diplomatie multilatérale. L'Afghanistan a toujours été en faveur du désarmement général et complet. Il a adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et attache une grande importance à son application.

139. Nous avons toujours été favorables à l'interdiction des essais nucléaires dans tous les milieux et nous espérons de nouveau qu'un traité interdisant tous les essais d'armes nucléaires sera conclu dans un proche avenir. Par principe, le Gouvernement de l'Afghanistan est en faveur de la création de zones exemptes d'armes nucléaires reconnues internationalement sur la base de l'accord des pays directement intéressés. La création de telles zones doit permettre de limiter efficacement la propagation des armes nucléaires. Nous sommes en faveur de l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, région à laquelle l'Afghanistan appartient. A cette fin, l'adhésion de tous les pays de la région au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est indispensable, de même que la coopération de tous les Etats, et notamment celle des Etats nucléaires. Un important préalable à la création d'une telle zone réside dans le fait que les pays possesseurs d'armes nucléaires ne doivent pas les introduire et les utiliser dans la région.

140. En ce qui concerne la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix, je voudrais, au nom de la délégation afghane, dire que nous approuvons cette proposition.

141. Malgré l'impasse relative à la convocation d'une conférence mondiale du désarmement du fait des désaccords entre certains Etats, nous estimons que l'idée semble gagner du terrain et espérons que l'on finira par surmonter les obstacles.

142. Il est un autre domaine auquel nous attachons une grande importance: c'est l'élaboration d'un nouveau régime juridique équitable et complet des mers qui tiendrait compte des droits et des intérêts de tous les Etats, qu'ils soient riverains ou sans littoral, développés ou en développement. Selon nous, des négociations approfondies et constructives entre les différents groupes intéressés lors de la quatrième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, prévue l'année prochaine à New York, sont nécessaires.

143. On sait que la reconnaissance des changements inévitables et irrésistibles dans les relations internationales a mis en lumière la réalité de l'interdépen-

dance de tous les membres de la communauté mondiale, qui a trouvé une expression vivante à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale du printemps de 1974. La septième session extraordinaire a constitué une nouvelle étape sur la voie de la réalisation de cet idéal fondé sur l'égalité souveraine et le redressement des déséquilibres, notamment la rectification des termes défavorables de l'échange des pays en développement et des pays les moins développés. L'adoption, à la septième session extraordinaire, d'une résolution relative au développement et à la coopération économique internationale [résolution 3362 (S-VII)], a traduit en mesures concrètes tous ces plans et ces programmes. On aurait pu faire davantage, mais il faut reconnaître que ce qui a été fait à cette session est le signe rassurant et encourageant que la communauté mondiale peut, grâce à la coopération, à l'égalité dans l'association et au dialogue constructif, résoudre ces divergences de vues et réaliser un équilibre équitable, harmonieux et sain de l'économie mondiale dans le cadre du nouvel ordre économique international.

144. En conclusion, je voudrais rappeler que nous nous sommes réunis bien souvent sous ce toit et dans cette salle afin de régler nos problèmes, que bien des années se sont écoulées et que cette session marque le trentième anniversaire de la création des Nations Unies à San Francisco. Si nous avons certes été les témoins de succès importants au cours de cette assez longue période, il est évident, d'autre part, que nous n'avons pas pu réaliser tous nos objectifs et tous nos idéaux.

145. Notre monde est un monde de défi, défi pour assurer des conditions de vie meilleures et un avenir plus brillant pour la race humaine. Relevons ce défi par la coopération et par un dialogue constructif plutôt que par l'affrontement et essayons de trouver des moyens pacifiques et conciliants pour atteindre nos objectifs.

146. Mon gouvernement a toujours soutenu les Nations Unies et a toujours eu foi en elles et il souhaite les voir jouer un rôle plus actif et plus dynamique.

147. J'espère que les résultats positifs de la septième session extraordinaire et, espérons-le, de la présente trentième session de l'Assemblée générale, annonceront une ère nouvelle et meilleure pour toutes les nations du monde à l'aube de la quatrième décennie de l'Organisation mondiale.

148. M. KAMOUGUÉ (Tchad): Je suis heureux de prendre la parole devant cette assemblée en ma qualité de ministre des affaires étrangères et de la coopération de mon pays et je tiens immédiatement à associer la délégation tchadienne, que j'ai l'honneur de conduire, à l'hommage que les orateurs qui m'ont précédé ont rendu au Président pour sa brillante élection à la présidence de la trentième session de l'Assemblée générale. Je suis persuadé que, grâce à ses éminentes qualités d'homme d'Etat et de diplomate, reconnu unanimement par tous, en Europe comme aux Nations Unies, nos travaux connaîtront des succès certains en dépit des problèmes auxquels se trouve confrontée la communauté internationale. La délégation tchadienne se félicite particulièrement qu'en cette année du trentième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, la présidence de nos travaux échoit à un homme d'Etat dont le pays ne saurait oublier les tri-

bulations de la dernière guerre. Elle est également persuadée que son devoir primordial sera de rappeler constamment les soucis des dirigeants qui avaient cherché à empêcher, coûte que coûte, le renouvellement de pareille tragédie, par la création du système des Nations Unies, devenu désormais l'un des remparts de l'homme contre la barbarie.

149. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter le Président sortant, M. Bouteflika, ministre des affaires étrangères de la République algérienne démocratique et populaire, fierté de l'Afrique tout entière et du tiers monde, qui, au milieu des tensions politiques, des intérêts divergents de trafic d'influence, a su diriger avec brio, tact et succès, la vingt-neuvième session ordinaire et la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Je tiens à lui rendre un vibrant hommage, et à travers lui, son pays, l'Algérie, avec lequel le Tchad entretient d'excellentes relations.

150. Mes chaleureuses félicitations vont également à M. Kurt Waldheim, notre secrétaire général qui, d'une façon discrète mais efficace, œuvre inlassablement pour la paix et la sécurité internationales.

151. Qu'il me soit enfin permis, au nom du Conseil supérieur militaire, du Gouvernement provisoire du Tchad, de saluer les trois pays frères qui viennent d'être admis à l'Organisation des Nations Unies : je veux parler de la République du Cap-Vert, de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et de la République populaire du Mozambique. Ma délégation se réjouit de cette victoire éclatante sur les forces colonialistes en Afrique.

152. Le Tchad se présente à cette trentième session de l'Assemblée générale sous un nouveau visage. Le vent de liberté et de justice qui a soufflé sur le Tchad avait balayé un régime impopulaire d'avant le 13 avril 1975.

153. Je me dois de rappeler ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire aux différentes instances internationales. D'aucuns se souviennent encore de la situation politique qui prévalait au Tchad avant le coup d'Etat militaire. Le pays était plongé dans un obscurantisme abject, l'unité nationale en plein effritement du fait de la rébellion armée et de la politique d'injustice, les libertés démocratiques les plus élémentaires bafouées, la situation financière catastrophique du fait du gaspillage des deniers publics, l'économie nationale embryonnaire en totale régression, une armée humiliée. La misère sociale, l'ignorance, le chômage, la gabegie, la concussion, la corruption s'étaient installés dans un pays en déconfiture.

154. C'est devant cette situation tragique qu'un groupe d'officiers des forces armées, dans un élan patriotique et obéissant aux vœux de la nation tchadienne, avait pris la ferme détermination de renverser, le 13 avril, un régime qui ne répondait plus aux aspirations légitimes du peuple et d'orienter désormais le destin de la nation tchadienne vers un avenir meilleur.

155. Aussi, le Conseil supérieur militaire, organe suprême de l'Etat et le Gouvernement provisoire du Tchad, se sont-ils déterminés à exécuter un programme cohérent d'action. C'est ainsi que, sur le plan intérieur, les autorités en place ont rétabli les libertés du citoyen tchadien, entre autres la liberté d'opinion, la liberté d'expression et la liberté de culte. Le Tchad,

Etat laïc, reconnaît et garantit la liberté de croyance, de culte à tous. Il n'y a aucune religion d'Etat. D'autre part, le Tchad est respectueux de la Charte fondamentale des droits de l'homme. Et, à ce titre, les droits et les aspirations légitimes de tous les Tchadiens, de l'intérieur comme de l'extérieur, des exilés comme ceux de la rébellion seront respectés; une assemblée nationale constituante sera en temps opportun élue au suffrage universel direct pour élaborer une constitution.

156. Lorsque l'armée avait pris le pouvoir, le pays, dans le domaine économique et social, était au bord du gouffre. Après 15 années d'indépendance, l'économie léguée par la colonisation est restée stationnaire, voire en régression. Aucune politique cohérente dans ce domaine n'a été entreprise par l'ancien régime pour un essor appréciable du pays.

157. Devant cette situation, le Conseil supérieur militaire et le Gouvernement provisoire ont, dans leur programme d'action, prévu une série de mesures touchant tous les secteurs, en vue d'un relèvement progressif de l'économie nationale.

158. Le Tchad entend diversifier la participation étrangère à son développement économique; c'est pourquoi nous sommes hostiles à toute allégeance à un bloc étranger, mais nous voulons entretenir de bonnes relations avec tous ceux qui y sont disposés.

159. Sur le plan des relations extérieures de mon pays, je voudrais déclarer solennellement, du haut de cette tribune, au nom du Conseil supérieur militaire et du Gouvernement provisoire du Tchad, que nous adhérons sans réserve aucune à la Charte des Nations Unies et à celle de l'Organisation de l'unité africaine [OUA] et que nous appliquerons une politique de non-alignement, une politique extérieure tous azimuts.

160. Mon pays respectera tous les accords régulièrement contractés dans le passé et se réserve le droit de dénoncer et de réviser certains accords qui ne répondraient pas aux aspirations du peuple tchadien, qui a tant souffert des injustices.

161. Tel est, très brièvement tracé, le programme d'action du Conseil supérieur militaire et du Gouvernement provisoire du Tchad, au nom desquels je lance un appel aux pays amis et frères pour le renforcement d'une coopération agissante et d'une solidarité bien comprise entre Etats.

162. La délégation tchadienne, que j'ai eu l'honneur de diriger lors des travaux de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le développement et la coopération internationale, a suivi avec grand intérêt les débats qui s'y sont déroulés. Elle s'est jointe, toujours sans réserve, aux priorités combien pertinentes du tiers monde. Les résultats assez satisfaisants pour tous, tant pour les pays sous-équipés que pour les pays développés, pour la mise sur pied d'un nouvel ordre économique international ne doivent nullement subir le sort des précédentes décisions. Il faudrait coûte que coûte que les Nations Unies, qui constituent l'unique et véritable organe universel de cohésion, puissent enregistrer des réalisations concrètes de ces résolutions car, comme personne ne l'ignore dans cette assemblée, ce n'est que l'ordre et la discipline qui peuvent sauvegarder la paix et la prospérité de ce monde aujourd'hui

incertain. Tant qu'une telle ligne de conduite n'est pas adoptée par les Etats Membres de notre organisation, les conséquences qui résulteraient de l'actuel désordre économique mondial seront sans commune mesure.

163. Il ne s'agit plus, pour les pays développés qui sont à la base de ce climat de désordre, de fuir leurs responsabilités, mais d'apporter des remèdes efficaces à la crise actuelle, afin d'assurer l'avènement rapide d'un ordre économique mondial profitable à l'humanité tout entière.

164. En tout cas, la balle se trouve en ce moment même dans le camp des riches, et le tiers monde les observe et attend leurs actes.

165. Le Tchad a toujours souscrit et continuera de souscrire aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'égalité souveraine de tous les Membres, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, la coopération internationale entre les Membres, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et le respect de l'intégrité territoriale.

166. Nous réitérons, en cette circonstance, notre entière fidélité à ces principes, qui sont inchangeables.

167. Cependant, depuis la création de la Charte, c'est-à-dire depuis 1945, notre monde a connu de grands bouleversements, d'ordre politique et socio-économique; la science et la technique ont fait de grands progrès dans l'intérêt de l'humanité: le processus de décolonisation continue de souffler sur une partie non négligeable de notre monde en libérant certains de nos frères encore sous le joug colonial.

168. Les Nations Unies ont eu fréquemment à faire face à des situations souvent difficiles et délicates, surtout quand il s'agissait de faire respecter les principes de la Charte. D'autre part, la communauté internationale compte aujourd'hui 141 Membres, alors que 51 pays seulement avaient pris part à l'élaboration de la Charte, dans les circonstances particulières d'après-guerre.

169. Force nous est de constater, en outre, une détérioration progressive mais constante des relations amicales entre les Etats Membres de l'Organisation. Cette détérioration trouve ses origines dans la politique d'hégémonie, l'impérialisme, l'expansionnisme, la politique coloniale, le racisme, le sionisme et l'*apartheid*. L'Organisation des Nations Unies est censée être le seul organe compétent pour faire face aux problèmes de cette importance. Or, tous s'accordent à reconnaître son inefficacité dans la mesure où un grand nombre de ses importantes résolutions ne sont pas appliquées ou exécutées. De l'avis de ma délégation, ces échecs sont dus, non seulement au manque de volonté politique des Etats Membres de respecter les dispositions de la Charte, mais aussi et surtout à certains mécanismes et certaines pratiques anachroniques de ces mêmes dispositions, paralysant complètement notre organisation: j'en veux pour preuve le droit de veto de certaines puissances.

170. D'autre part, ma délégation pense aussi que la Charte doit refléter plus que jamais la physionomie actuelle de notre organisation. Que l'on ne soit pas effrayé par le désir de changement, car cela s'inscrit dans le processus normal de développement constant

de notre monde. La révision de la Charte s'inscrit donc dans l'ordre des choses.

171. Parlant des difficultés que rencontre l'Organisation eu égard aux principes fondamentaux de la Charte, je me dois de dénoncer les agissements d'un grand pays, membre permanent du Conseil de sécurité, dans une affaire intérieure du Tchad. Je veux citer la France, qui, pour vouloir faire libérer une citoyenne française détenue en otage par certains Tchadiens à la suite de son imprudence et de son obstination délibérée, s'est mise à larguer du matériel de guerre dans mon pays pour les hors-la-loi. Ma délégation pense que, s'agissant d'une affaire purement tchadienne, ce grand pays, la France, que nous respectons et pour lequel le Tchad a consenti tant de sacrifices au fil de l'histoire pour le sauver, porte atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Tchad. Nous dénonçons donc devant l'opinion internationale l'attitude de la France.

172. Pays naguère colonisé, qui souffre encore atrocement des séquelles de la domination étrangère, le Tchad est, depuis 1960, Membre de l'Organisation des Nations Unies et membre fondateur de l'OUA, organisations aux principes et objectifs desquels il n'a cessé de manifester son entière adhésion, comme je l'ai déjà souligné plus haut. Le soutien inconditionnel à la lutte des peuples subissant la domination coloniale et à la lutte contre l'*apartheid* et le sionisme constituent l'une des trames de fond du programme d'action du Conseil supérieur militaire et du Gouvernement provisoire tchadien.

173. A ce titre, ma délégation ne peut qu'exprimer sa satisfaction devant les progrès réalisés ces derniers temps dans le processus de décolonisation. Elle déplore cependant la lenteur de ce processus dans certaines régions et l'utilisation abusive du droit de veto pour le rendre inopérant dans d'autres.

174. Aussi convient-il de rappeler que les doctrines aberrantes, le reniement de la justice universelle, des droits de l'homme et des libertés fondamentales, contiennent en germes des dangers potentiels pour la paix, non seulement pour l'Afrique, mais aussi pour le monde entier.

175. Ma délégation se réjouit donc de l'accession à l'indépendance des anciens territoires coloniaux portugais et de celle, plus récente, encore de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

176. Toutefois, nous ressentons avec la plus grande angoisse la grave détérioration de la situation en Angola où de violents combats fratricides ont eu lieu, alors que ce pauvre pays qui livre depuis si longtemps une dure lutte au prix de souffrances et de sacrifices indicibles pour se libérer de la domination étrangère, ne devrait, à l'instar de ceux qui viennent de le précéder dans cette voie, n'avoir à se préoccuper que de la remise en état de son patrimoine national.

177. Si nous avons à un certain moment exprimé nos sentiments d'admiration à l'égard de l'attitude des autorités portugaises dans le domaine de la décolonisation, nous demeurons perplexes et sceptiques devant leur incapacité de faire appliquer les accords d'Alvor [voir A/10040]. En effet, comment ne pas s'émouvoir lorsque l'on apprend que sous prétexte d'assurer la protection des travailleurs, conformément aux accords conclus naguère entre Pretoria et

Lisbonne, et de protéger une station de pompage vitale pour l'élevage de l'Ovamboland, l'Afrique du Sud intervient directement dans le conflit en envoyant des troupes au sud de l'Angola ?

178. Conscients des manœuvres iniques, des manigances des impérialistes en vue de remettre toujours en cause l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale des pays qu'ils ont été forcés de quitter, nous voudrions exhorter nos frères de l'Angola, d'ailleurs bien avertis de ces choses-là, de ne point se laisser prendre au jeu de la division ou à celui consistant à leur faire annoncer la couleur de leur régime avant la proclamation de l'indépendance le 11 novembre prochain.

179. De même, si nous admettons que, pour des raisons uniquement humanitaires, l'Organisation des Nations Unies puisse organiser des ponts aériens de denrées alimentaires et de médicaments en direction de l'Angola, nous ne pouvons, par contre, adhérer à toute idée d'y envoyer des troupes. Car le Portugal, puissance administrante, doit assumer complètement ses responsabilités.

180. Le désir des Africains de trouver un règlement pacifique aux problèmes du Zimbabwe n'est plus à démontrer. Ce sont seulement l'intransigeance, l'entêtement et le refus du régime minoritaire, raciste et illégal de Ian Smith qui créent des obstacles. Donc, si le peuple du Zimbabwe ne parvient pas rapidement à réaliser ses aspirations légitimes par une solution juste et pacifique, la seule option restant aux Africains est la lutte armée, et ils sauront y consentir les sacrifices nécessaires. Les pressions de plus en plus grandes et l'intensification de la guérilla nationaliste paraissent être le seul langage que Ian Smith et ses congénères comprennent. En tout état de cause, la règle de la majorité est la seule acceptée par mon gouvernement au regard de la situation rhodésienne.

181. Concernant l'Afrique du Sud, le plus grave problème est celui de l'*apartheid* et de la discrimination raciale que continue de pratiquer le gouvernement de Vorster, au mépris des droits de l'homme et des principes de la Charte de l'Organisation. De fait, toutes les résolutions condamnant l'*apartheid*, adoptées par l'ONU et ses différents organes et institutions spécialisées sont restées lettre morte pour le régime de Vorster qui a prétendu récemment : "Il n'existe pas un seul Etat au monde qui accepterait de modifier sa politique intérieure par suite de la demande exprimée par des Etats tiers... l'Afrique du Sud n'est pas plus disposée à cela que ne le serait la France..."

182. La communauté internationale dans son ensemble ne doit plus hésiter à frapper impitoyablement d'ostracisme l'Etat sud-africain tel qu'il se présente actuellement. Le Gouvernement sud-africain doit abandonner son odieuse politique, engager des discussions avec les mouvements de libération d'Afrique du Sud, libérer les leaders incarcérés, dont Nelson Mandela, lever les mesures restrictives de liberté qui frappent d'autres encore et cesser de pratiquer la politique dite des bantoustans.

183. D'autre part, nous considérons comme pur leurre, les propos qui annoncent si tardivement une prétendue cessation de vente d'armes, dont les missiles *Crotale*, au Gouvernement sud-africain. Car ceux qui tiennent ces propos-là ont déjà armé jusqu'aux

dents les protagonistes de l'*apartheid* et leur ont donné les moyens technologiques qui leur permettent de fabriquer eux-même les armes. Il est d'ailleurs précisé que cette cessation de vente sera sélective et, au moment même où de tels langages sont tenus dans le dessein cynique de tromper les Africains, les missions commerciales des amis de M. Vorster ne font que se succéder à Pretoria, tandis que des statistiques rendues publiques étalent sans vergogne la progression de leurs transactions commerciales avec l'Afrique du Sud, accroissant ainsi le pouvoir du régime raciste qu'ils honnissent du bout des lèvres. Le comportement criminel de tels pays est à dénoncer et à condamner au même titre que l'*apartheid* et le sionisme.

184. Toute l'Afrique a vibré à la proclamation, le 6 juillet dernier, de l'indépendance souveraine du peuple des Comores à la suite du clair référendum du 22 décembre 1974. Comme il fallait s'y attendre, ce verdict du peuple comorien n'était ni du goût de la puissance coloniale, qui se voyait contrainte de quitter le territoire, ni du goût des apatrides braillards qui s'y conduisent encore en conquérants et s'imaginent que leur avenir prévaut.

185. Nous n'avons pas l'intention de nous mêler des problèmes touchant la stabilité du gouvernement auxquels sont confrontés les aborigènes de ce pays, dont nous appuyons fermement les aspirations à l'autodétermination et à l'indépendance, mais nous condamnons toute intervention extérieure capable de mettre en péril la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale de l'archipel dans la mesure où ses composants — Mayotte, Mohéli, Anjouan et la Grande-Comore — étaient bel et bien placés, depuis 1912, sous un régime administratif et juridique commun. Il n'y a aucune raison pour que, devenu indépendant, il soit frappé d'impotence.

186. Une de nos préoccupations de l'heure est la question du Moyen-Orient. Ma délégation reste convaincue que le respect des droits usurpés des Palestiniens est l'élément indispensable de l'instauration d'une paix juste et durable dans la région.

187. En Asie du Sud-Est, le vaillant peuple du Viet Nam, dans sa longue et difficile lutte pour l'indépendance de sa patrie, a remporté une victoire historique. Ma délégation aimerait rendre un vibrant hommage à l'héroïsme de ce peuple. Elle reste convaincue que l'entrée simultanée aux Nations Unies, en qualité de Membres à part entière, des Gouvernements de la République du Viet Nam du Sud et de la République démocratique du Viet Nam consacrera le principe de l'universalité de notre organisation. Elle appuiera toute initiative dans ce sens.

188. Ma délégation salue la présence à notre assemblée des représentants authentiques du peuple cambodgien, dont la victoire, au prix d'une lutte incalculable contre l'agresseur et pour la défense et la sauvegarde de la dignité, de la liberté, de la justice et de la paix, est celle des peuples du tiers monde tout entier. Nous nous en réjouissons d'autant plus que le Gouvernement tchadien a été l'un des premiers à reconnaître et à soutenir le Gouvernement d'union nationale du Cambodge dirigé par le prince Norodom Sihanouk. Ma délégation a toujours œuvré, dans cette enceinte, en faveur de son rétablissement dans ses droits légitimes aux Nations Unies.



189. Elle soutient également la lutte du peuple du Laos pour édifier un pays indépendant, neutre, uni et prospère.

190. S'agissant de la question de Corée, je voudrais réitérer la position de mon gouvernement : nous voulons voir s'unir les deux peuples frères coréens aujourd'hui divisés. A cet égard, je lance un appel aux Gouvernements de Séoul et de Pyongyang pour qu'ils poursuivent leurs efforts de réunification sur la base du communiqué commun du 4 juillet 1972<sup>4</sup>.

191. C'est pourquoi nous accueillons avec faveur l'inscription à l'ordre du jour de la question relative à la création de conditions favorables pour transformer l'armistice en une paix durable et accélérer la réunification indépendante et pacifique de la Corée [point 119].

192. La situation en Méditerranée, où Chypre est victime d'une agression étrangère, demeure préoccupante. Aussi ma délégation voudrait-elle lancer un appel aux parties en conflit pour que leurs efforts aboutissent au rétablissement rapide de la paix et de l'unité dans cette île; elle invite la communauté internationale à appliquer immédiatement les résolutions des Nations Unies, notamment les résolutions 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale et 365 (1974) et 367 (1975) du Conseil de sécurité.

193. La paix et la sécurité dans le monde sont en danger du fait de l'accumulation et du perfectionnement des instruments de destruction que les pays développés entreprennent au fil des années. Cette tension serait réduite, voire éliminée, si les sommes astronomiques englouties dans la course aux armements pouvaient servir à enrayer la misère dans le monde.

194. La question du désarmement, de la prolifération des armes et des essais nucléaires nous a longtemps préoccupés sans qu'une solution satisfaisante soit trouvée. Les difficultés proviendraient, semble-t-il, du fait que d'aucuns en font une affaire taboue que personne d'autre qu'eux-mêmes n'est habilité à traiter. Nous ne minimisons cependant pas les efforts qu'ils ont déployés jusqu'ici et continuent de déployer en vue d'une solution globale.

195. Mais lorsque nous réfléchissons aux désastres qui ont justement conduit le monde à la création des

Nations Unies, nous sommes enclins à croire qu'en fin de compte l'endroit approprié pour traiter à fond de la question du désarmement, de la prolifération des armes et des essais nucléaires ne saurait se trouver ailleurs que dans une conférence mondiale, où les mieux équipés en armes destructrices comme ceux qui en sont dépourvus, grands et petits, peuvent librement exprimer leur opinion. Car si une conflagration mondiale éclatait, les effets des armes thermonucléaires, par exemple, ne seraient pas ressentis par leurs seuls producteurs, mais par toute l'humanité à quelque degré que ce soit.

196. Lorsqu'on fait une rétrospective de l'action de notre organisation pendant les 30 années de son existence, et des mutations survenues dans le monde au cours de cette période, on s'aperçoit que la conscience universelle se porte mieux, qu'elle progresse. Ce, parce que les peuples luttent pour la dignité, pour la liberté, pour la paix, en un mot, pour un ordre plus fraternel et plus équitable. Il n'en reste pas moins qu'il existe encore des sujets d'inquiétude qu'il nous faudrait conjurer le plus rapidement possible. Je veux parler des menaces de guerre et de leurs corollaires, tels que la course aux armements et le trafic désordonné des matériels de guerre, les violations tolérées, voire soutenues, des droits de l'homme à travers des doctrines abominables comme l'*apartheid* ou le sionisme, la persistance du colonialisme honteux et la loi du plus fort dans la répartition des richesses, etc. Il est particulièrement souhaitable que nous méditations sur les conflits passés avec leurs horreurs indescriptibles et leurs hécatombes sans précédent. Il nous faut canaliser toutes les énergies en vue de l'édification d'un monde meilleur dans lequel l'amour du prochain et la coopération internationale sur un pied d'égalité absolue devront être notre seul mode d'existence.

*La séance est levée à 13 h 30.*

---

#### NOTES

<sup>1</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Séances plénières, 2258<sup>e</sup> séance, par. 66.*

<sup>2</sup> *Ibid.*, vingt-septième session, Supplément n° 27, annexe I.